

INSCRIPTION OBLIGATOIRE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES FUTURS C.P.
(pour la rentrée scolaire prochaine)

Chers Parents,

Votre enfant va bientôt rentrer à l'école élémentaire au cours préparatoire. Pour procéder à son admission, l'an prochain, il faut :

1/A la mairie de Castellane :

- obtenir le **certificat d'inscription** délivré par le Maire de Castellane,
- présenter le **livret de famille** et en faire des photocopies;
- **justificatif de domicile** à présenter ;
- si nécessaire, inscrire votre enfant au service de **ramassage scolaire et à la cantine.**

2/ A l'école, faire enregistrer l'inscription en présentant :

- la **fiche situation familiale** transmise par l'école maternelle
- la **fiche de renseignements** transmise par l'école maternelle
- le ou les photocopies **du livret de famille**,
- le **carnet de santé** de votre enfant,
- la photocopie des **vaccinations obligatoires** ou du **justificatif d'une contre-indication (le médecin doit obligatoirement préciser la raison de la contre-indication)**,
- le **certificat d'inscription** délivré par le Maire,
- la photocopie des **décisions de justice** si la situation familiale ou autre le justifie (qui a la garde de l'enfant...).

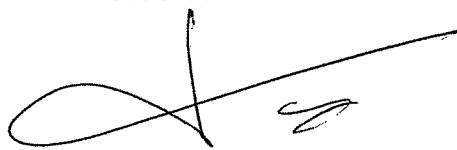
REMARQUE : l'admission à l'école élémentaire ne pourra se faire que sur présentation de l'**intégralité** des documents.

HORAIRES POUR LES INSCRIPTIONS :

- le lundi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
 - le jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
 - le vendredi de 8h15 à 12h00
 - le soir à 16H00 après la classe
- (vous pouvez me téléphoner au 04 92 88 68 55 pour prendre rendez-vous si les horaires proposés ne vous conviennent pas)

Très cordialement

Le Directeur


Jean-Pierre TERRIEN